

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
BUREAU DU SYNDICAT DU lundi 09 mars 2026**

JP/AMR

OBJET : 2026BS023 - 2.5 Marché de Fournitures et services – T109 Pièces techniques des réseaux d'eaux usées – Nouvelle mise en marché

Délibération n° 2026BS023	Nombre de conseillers		Vote	
		En exercice	20	Majorité requise :
Date de la convocation : 27/02/2026	Quorum	11	Pour	17
Secrétaire de séance (art. L2121-15) M. Jean-Manuel GARRIDO	Présents	16	Contre	0
	Pouvoirs	1	Abstentions	0
	Votants	17		

Le lundi 09 mars 2026 à 15h30, le BUREAU DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE - S.E.B.A. -, dûment convoqué par le président du Syndicat, s'est réuni au siège du Syndicat, sis 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sous la présidence de M. Jean PASCAL, président du Syndicat.

Conformément aux statuts du Syndicat et aux dispositions du règlement intérieur, sont présents à la délibération :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent (x) ou pouvoir	Pouvoir	Excusés
ARCHIMBAUD Patrick	VALS-LES-BAINS	X		
BACCONNIER J-Claude	SIVOM Olivier de Serres	X		
BALAZUC Thierry	LACHAPELLE S/S AUBENAS	X		
BALMELLE Robert	BERRIAS ET CASTELJAU	X		
BESANCENOT Thierry	RUOMS	X		
BOISSIN Odile	VINEZAC	X		
BOYER Joël	UCEL	X		
CHASTAGNIER Geneviève	JOYEUSE			
COROMINA Jean	VALLON PONT D'ARC	X		
DIVOL Max	VALLON PONT D'ARC	X		
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME	X		
GARRIDO Jean-Manuel	ST ANDRE DE CRUZIERES	X		
GROS Cyril	LABEGUDE	X		
LLORCA Patricia	ST JULIEN DU SERRE			
MERINE Philippe	ST PRIVAT	X		
MARRON Jacques	SIAEP BARIJAC	X		
PASCAL Jean	FAUGERES	X		
SALEL Matthieu	ROSIERES		PASCAL Jean	X
SOUBEYRAND Jacky	AUBENAS			X
VEOL Christophe	LALVADE D'ARDECHE	X		

2026BS023

Objet : 2026BS023 - 2.5 Marché de Fournitures et services – T109 Pièces techniques des réseaux d'eaux usées – Nouvelle mise en marché

(La présente délibération a été soumise à l'examen du bureau en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du comité syndical en date du 28 septembre 2020).

Par délibération en date du 12 mai 2021 et du 6 avril 2023 sur l'organisation interne des achats, le bureau syndical a adopté un règlement et une nomenclature définissant la politique d'achat de la structure pour les marchés à procédure adaptée.

Cette nomenclature qui permet la computation des seuils de marchés pour les fournitures et services, avec des seuils appréciés « en montants cumulés sur l'année civile » (sauf délibération contraire), définit les différentes familles d'achat de la collectivité.

Le présent rapport concerne la famille T109 « Pièce technique des réseaux d'eaux usées » de la nomenclature. Il s'agit de pièces régulièrement utilisées dans le cadre des chantiers liées à l'exploitation du service assainissement ; les besoins à couvrir relèvent à la fois du fonctionnement, quand il s'agit de remplacer des pièces, et de l'investissement, quand il s'agit de poser des équipements neufs sur les réseaux d'eaux usées.

Les deux types de prestations recensées dans cette famille consistent en la fourniture de :

- pièces techniques des branchements d'eaux usées : cela inclut les fournitures telles que les tubes PVC, les tabourets ou les pièces de raccordement (lot 1),
- pièces de voirie et de réseaux : cela inclut les fournitures telles que les regards, les rehausses ou les tampons de voirie en fonte (lot 2).

Le 24 juin 2021, le bureau syndical a acté le lancement d'une consultation pour ces prestations.

Le 9 novembre 2023, le bureau syndical a acté le lancement d'une nouvelle consultation pour le lot 2, son économie ayant significativement augmenté à la hausse.

Les accords-cadres à bons de commande issus de ces consultations se sont terminés le 31/12/2025. Il est proposé de relancer une consultation. Il est proposé un allotissement, sous forme d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande et une durée de marché de 2 ans renouvelable deux fois 1 an.

L'économie de la prestation est évaluée de la manière suivante :

- Lot 1 : Pièces techniques des branchements d'eaux usées : 30 000 € HT maximum par an, soit 120 000 € HT maximum sur la durée totale du marché prévue ;
- Lot 2 : Pièces de voirie et de réseaux : 25 000 € HT maximum par an, soit 100 000 € HT maximum sur la durée totale du marché prévue.

L'économie globale de cette famille T109 « Pièce technique des réseaux d'eaux usées » s'élève donc à 220 000 € HT maximum sur la durée totale prévue pour les marchés de cette famille. Il est proposé de lancer cette consultation en procédure adaptée de niveau 3.

Les critères d'attribution et de pondération proposés sont les suivants :

- Valeur technique de l'offre : pondération 60% ;
- Prix : pondération 40%.

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE ces propositions,
- AUTORISE le Président à lancer la procédure,
- RECOURT à une dévolution selon les modalités présentées,
- FIXE les critères énoncés ci-dessus,
- AUTORISE le Président à engager les marchés, dans la limite de l'économie présentée,
- AUTORISE le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Le Secrétaire,

Jean-Manuel GARRIDO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Président,

Jean PASCAL

